

Tribunaux.

Une affaire importante a occupé le Cour impérial de Metz (Chambre civile) durant trois audiences.

Une dame veuve, habitant une petite localité de l'arrondissement de Charleville, était morte sans héritiers à réserve, laissant un grand nombre de cousins germains et issus de germains.

On avait trouvé, remontant à quelques années avant son décès, un acte de dernière volonté, dressé en la forme authentique et par lequel elle réglait le sort de la fortune qu'elle laisserait à sa mort, fortune évaluée à plus de 600,000.

Près de cent cousins s'approprièrent à recueillir le bénéfice du testament, qu'and on en vit surgir deux que la testatrice avait exhérédés, et qui, pourtant, suivant l'ordre légal, étaient appelés à recueillir la plus grande partie de la succession.

Ils avaient découvert que l'un des quatre témoins qui assistaient le notaire lors de la confection du testament était allié au quatrième degré à l'un des bénéficiaires éventuels de ce même testament.

S'appuyant sur les dispositions des articles 975 et 1001 du Code Napoléon, ils invoquèrent alors la nullité du testament en question.

Le tribunal de Charleville, saisi de la difficulté, se refusa à accueillir leur prétention par le motif principal que l'on ne pouvait considérer le legs comme fait au profit de personnes certaines et déterminées au moment de la confection du testament.

La Cour, sous la présidence de M. le baron Almeras-Lateur et sur les conclusions conformes de M. le premier avocat général Godelle, a réformé la sentence des premiers juges en annulant les dispositions testamentaires critiquées dans leur forme.

M. Boulangé plaidait pour les appelants, et M. Remond pour les intimés.

C'est en avertissement donné aux testateurs futurs comme aux notaires chargés de donner la force authentique aux testaments.

Le procès des héritiers de Mme veuve de Pauw contre la succession Lapommerais et contre plusieurs compagnies d'assurances sur la vie a été appelé à l'audience de la première chambre de Mercredi. L'affaire a été indiquée par le Tribunal pour être plaidée, sans remise nouvelle, le Mercredi 3 mai prochain.

L'affaire du docteur Pritchard, qui va s'inscrire dans les fastes du crime, à côté de celles de Palmer, de Lapommerais, de Demme, poursuit son cours. Les médecins auxquels avaient été confiés l'autopsie du cadavre de Mme Taylor, belle-mère du docteur Pritchard, ont envoyé leur rapport aux autorités de Glasgow. D'après ce rapport, les docteurs déclarent avoir trouvé de l'antimoine dans les intestins, dans le sang et dans l'estomac. On suppose que ce poison aurait été administré par petites doses et que trois ou quatre heures avant la mort, une forte quantité d'antimoine aurait été mêlée aux médicaments.

FAITS DIVERS

Les sociétés chorales d'Allemagne préparent pour cet été une grande fête à Dresde. Tous les chanteurs allemands y sont convoqués. Il y a déjà 16,600 chanteurs annoncés, dont 8,800 de Saxe, 3,500 de Prusse, 1,000 de Bavière, etc. Il y aura encore de la place pour 20,000 chanteurs.

Le comité central s'est adressé à tous les compositeurs de l'Allemagne et de l'étranger, leur annonçant qu'un concours serait ouvert et que le comité choisirait un certain nombre de morceaux qui devraient être exécutés.

Les habitants d'Amiens, à l'exemple de ceux de Lyon et de Marseille, demandent, par voie de pétition, la suppression de leur citadelle et des servitudes militaires que son existence entraîne.

Toutes les villes dotées de citadelle ou de fortifications, dont l'utilité peut être contestée, vont probablement entrer tour à tour dans la voie de pétitionnement à fin de démolition des ouvrages militaires.

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. le docteur Rayer a présenté à la savante compagnie, de la part de l'auteur, le Rapport au conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux français de Turquie, pendant la campagne d'Orient, en 1854, 1855 et 1856, par M. Chenu, médecin principal.

Nous empruntons à la page 379 de ce curieux ouvrage le document suivant, qui a pour titre : « Etat récapitulatif des pertes de l'armée française pendant la guerre d'Orient, du 1er avril 1854 au 6 juillet 1856, et des morts depuis cette époque, par suite de blessures ou de maladies contractées en Orient, jusqu'au 31 décembre 1857. »

Tués sur le champ de bataille ou disparus	10,240
Perte de la Sémillante	702
Morts de maladies diverses et du choléra avant la bataille de l'Alma	8,084
Morts de froid et de maladies foudroyantes devant Sebastopol	4,312
Morts dans les ambulances et dans les hôpitaux jusqu'au 31 décembre 1857	72,247
Total	95,615

L'effectif envoyé par la France en Oriens

a été de 309,268 hommes. Le nombre des tués et des morts à la suite de blessures n'ayant guère dépassé 20,000 hommes, selon M. Chenu, c'est-à-dire le quinzième de l'effectif, il en résulte que le chiffre des hommes morts de maladies étrangères au feu de l'ennemi a été d'environ 74,000 hommes. C'est-à-dire que la fièvre a détruit le quart de notre armée, sans préjudice des pertes que nous ont fait subir les Russes.

— Nous trouvons dans la France ces quelques détails sur la mort subite de M. Alcalá Galiano, ministre des travaux publics en Espagne, qui a succombé le 11 avril, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, aux suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé deux heures auparavant, en conseil des ministres :

« M. Alcalá Galiano est le signataire du décret de destitution de M. Montalvan, recteur de l'Université. Au moment où il se disposait à se rendre au conseil des ministres, il était plein de santé et il avait, durant toute la matinée, manifesté plus de gaieté que de coutume.

« En descendant de sa demeure, et sur le point de monter en voiture, il aperçoit un de ses vieux amis qui arrive vers lui le visage sévère et abattu. Cet ami, parent d'un jeune homme tué la veille, lui dit :

« Tu es un assassin; en signant le décret qui destitua de ses fonctions un vieillard honorable et dont toute la vie avait été consacré à l'étude, tu as provoqué l'effusion du sang et les événements dont Madrid vient d'être le théâtre. »

« Quelques passants, attirés par cette scène, se sont écriés :

« Si, si, es un matador. Oui, oui, c'est un meurtrier ! »

« M. Alcalá Galiano monta en voiture tout préoccupé de ce qu'il venait d'entendre, et on assure qu'il s'écriait de temps à autres :

« Je ne veux plus voir de bayonnettes; qu'on éloigne ces soldats dont la vue me fatigue. »

« Après qu'il fut frappé de l'attaque, on ne l'entendit plus répéter que ces paroles : « Onco de marzo (11 mars). » C'est la date du jour où il se proposa au conseil des ministres la destitution du recteur de l'Université. »

— Voici le nombre des mines de différentes substances qui existent en Espagne, d'après un document officiel : 114 de fer; 453 mines de plomb; 31 d'argent; 77 de cuivre; 7 d'étain; 4 d'or; 26 de zinc; 6 de mercure; 5 de cobalt; 2 d'antimoine; 39 de manganèse; 3 de soude; 1 d'alun; 9 de soufre; 289 de houille; 1 d'asphalte; et 3 de phosphore. Le total de celles appartenant aux particuliers est de 2,274.

— Nous apprenons que le sous-lieutenant Epp, officier payeur au 45^e de ligne, qui avait pris la fuite dans le courant du mois dernier en laissant un déficit considérable à la caisse du régiment, vient d'être arrêté à Genève, au moment où le 2^e conseil de guerre seant à Lyon allait statuer sur le détournement dont il s'était rendu coupable.

— Une dépêche télégraphique de Manille annonce qu'un nouvel incendie vient de détruire 40,000 quintaux de tabac, soit 10,000 balles, représentant une valeur de cinq millions.

— On lit dans le *Nouveliste de Rouen* : Nous avons parlé le mois dernier, avec toute la réserve qui nous était commandée par la gravité même de cette affaire, de l'exhumation d'une dame de Cany et de l'arrestation de son mari, M. Dumont, médecin, sous l'inculpation d'empoisonnement. Depuis ce moment l'instruction a été poursuivie avec la plus grande activité par le parquet d'Yvetot et a motivé l'exhumation faite mercredi dernier, de M. Ch. Souday, mort à Cany vers la fin de février 1864.

— Un homme a été tué par la foudre, la semaine dernière, à Issoudun. Il est assez rare que des faits de ce genre se produisent en cette saison.

— Dernièrement, un pauvre aveugle conduit par son enfant traversait la rue Faria, à Naples. Une voiture arrivait au galop. L'enfant tire son père par le bras, pour lui faire éviter un accident. Mais, en ce moment on cria de tous les côtés à l'aveugle : Prenez garde! prenez garde! Ne sachant s'ils fallait se garer de droite ou de gauche, il restait immobile, et la voiture passe sans lui faire mal. Au même moment, l'aveugle, fortement ému par la perplexité où il s'était trouvé, recouvre la vue. Les journaux du pays appellent l'attention de la science sur ce fait.

— Samedi, à minuit, dit la *Gazette des Etrangers*, la fleur de la société russe s'est rendue à l'église grecque du faubourg du Roule pour assister à la messe. Les hommes étaient en habit noir, cravate blanche; les dames portaient uniformément une toilette blanc et rose, et étaient coiffées en cheveux comme pour un bal.

Après le service religieux, l'assistance s'est réunie chez le prêtre pour manger les mets de tradition qu'on appelle, sauf erreur, *Koulitob* et *Nasba-Beloi*.

— Nous lisons dans la *France centrale*, de Blois : « Un funeste accident vient, nous assure-t-on, de porter le deuil dans la famille de M. de Sampigny, sous-préfet de Romorantin. »

« Hier soir, un de ses enfants, âgé de trois ans, qui jouait avec d'autres enfants dans le jardin de l'hôtel de la sous-préfecture baigné par la Sauldre, est tombé dans la rivière. Malgré l'empressement avec lequel on s'est précipité à son secours, on n'a retiré de l'eau qu'un cadavre. »

— LE CARNAVAL A BUENOS-AYRES. — Cette année, comme toujours, on s'est, pendant trois jours, jeté des œufs remplis d'un liquide infect et lancé des seaux d'eau d'une limpidité équivoque. Mais on perd l'habitude de se jeter à la tête des œufs d'autruche et des morceaux de viande. En outre on n'a eu à déplorer que deux morts, ce qui est un peu moins que l'année dernière et beaucoup moins que les années précédentes.

Pendant ces trois jours toutes les familles sont obligées de transformer leurs demeures en prisons, de sorte qu'on dirait que certaines cuadres se sont métamorphosées en vrais pénitenciers, si on n'apercevait pas, çà et là quelques habitants sur les toitures ou azoteas.

On compte beaucoup sur l'influence des bals masqués pour adoucir la sauvagerie de ces divertissements. Celui qui s'est battu ou a joué toute la journée (c'est tout un à Buenos-Ayres) est incapable de se rendre la nuit au bal.

— Le médecin communal d'Estaba (Navarre) a été assassiné à coups de bâton, à onze heures du matin, en allant visiter ses malades à Lerga. Il a été trouvé mort sur le grand chemin, sans que le criminel soit connu.

— Dessiccation des fleurs et conservation de leurs couleurs naturelles. — Il y a environ douze ans qu'un chimiste allemand a inventé en Angleterre un procédé pour sécher les fleurs, tout en leur conservant leurs couleurs naturelles. Après que des centaines de femmes et de demoiselles avaient en Angleterre trouvé dans ce procédé une branche d'industrie, un fabricant thuringien acheta fort cher le soi-disant secret, et depuis celui-ci est devenu riche par l'expédition de ses fleurs desséchées ayant conservé leurs couleurs naturelles.

Pour conserver des fleurs séchées avec leurs couleurs naturelles, il faut se procurer tout d'abord une caisse avec un couvercle à coulisse. On en enlève le fond et on la munir immédiatement, sous le feutre du couvercle, d'une toile métallique d'une moyenne finesse. L'on se procure ensuite une quantité de sable, environ autant que la caisse peut contenir, qu'on tamise, pour le débarrasser de toute espèce de poussière, on le lave et après qu'il est sec, on le verse dans un chaudron; ici on le chauffe, et, en le remuant constamment, on y dissout une demi-livre de stéarine sur environ cent livres de sable. Il faut veiller à ce que le sature soit en proportion égale avec la stéarine; mais il ne faut pas y en ajouter trop, parce qu'en la chauffant ensuite, elle se déposerait au fond et nuirait aux fleurs.

S'il s'agit maintenant de sécher les fleurs sans leur faire perdre leurs couleurs, on procède de la manière suivante :

On place la caisse avec le couvercle vers le bas, l'on verse sur le tissu métallique environ un pouce d'épaisseur du sable préparé, l'on y pose ensuite avec précaution les fleurs en question, en y ajoutant toujours autant de sable qu'il en faut pour maintenir les feuilles et les branches dans leur position naturelle sans qu'elles se touchent mutuellement, mais qu'elles soient partent entourées de sable. La caisse étant remplie, on applique le fond et on la place dans un endroit chaud de préférence, sur le four d'un boulanger ou d'un pâtissier, et on l'y laisse à peu près quarante-huit heures. On retire ensuite tout doucement la coulisse en laissant échapper à travers le tamis le sable dans un vase placé en dessous; si, dans les coins des feuilles, il s'était accroché quelques grains de sable, on parvient à les écarter en les frappant avec précaution contre les parois de la caisse. Les fleurs ont, de cette manière, conservé parfaitement leurs couleurs naturelles, tout en étant entièrement desséchées. Il ne faudra que peu d'exercice pour bien manœuvrer et calculer le temps voulu pour la dessiccation. Les fleurs ainsi séchées forment déjà un article de commerce; toutefois, il y a mieux à faire, c'est de les convertir en bouquets, en couronnes, etc., occupation dont toutes les demoiselles et dames font leur travail de prédilection.

On écrit d'Athènes :

— Encore une illustration de la guerre de l'indépendance grecque qui vient de s'éteindre! Le vieux général Nicolaos Petimezas est mort, il y a peu de jours, à Kalavriti. Né en 1790, il vit tomber, étant enfant, son frère sous le cimetière des Turcs et, à dater de ce jour, une haine profonde s'enracina dans son cœur contre les ennemis de son pays. Tour à tour, il guerroya contre Mehmet-Pacha, contre Ibrahim-Pacha et Kioutahi-Bey. C'est surtout dans les combats de Corinthe, Kallakoudas, Alouistena, d'Athènes et de Megas-Spiléon qu'il se fit remarquer par son courage ni dompté. Il servit encore sous le roi Othon, en qualité de général, nommé plus tard député, il ne rentra dans la vie privée qu'en 1853. Un comité s'est formé à Kalavriti pour ériger à la mémoire de ce noble patriote un monument en marbre blui.

Pour tous les articles non signés, J. Rebour.

BULLETIN FINANCIER.

Paris 24 avril. — Les dispositions étaient assez bonnes au début. La plupart des valeurs ont ouvert dans les cours de clôture de samedi mais elles ne les ont pas longtemps maintenues.

Il y a eu une véritable panique sur les valeurs espagnoles. Le Mobilier espagnol a baissé rapidement de 540 à 502.50, le Saragosse de 365 à 325 pour se relever à 335, et le Nord d'Espagne de 257.50 à 230 pour reprendre à 235. Le Mobilier français a héchit de son côté, de 877.50 à 805.

La baisse a été plus restreinte sur les autres valeurs. La rente finit à 67.35 après 67.60, et l'Italien à 65.30 après 65.55. Parmi les chemins, le Nord reste à 951.25, le Midi à 594.25, l'Est et l'Ouest à 525, le Nord à 1056.25 l'Orléans à 835, l'Autrichien à 440 et le Lombard à 542.50.

L'Emprunt Mexicain a varié de 51 1/2 à 50 1/4 pour rester à 51 1/2. Les transatlantiques finissent à 518.75 et les actions de la compagnie immobilière à 530. Les consolidés anglais sont stationnaires à 90 7/8 à 91.

Cours moyens du comptant : 3 0/0 67.52 1/2, 4 1/2 96.
— Banque de France, 3365.
— Crédit foncier, 1272.50.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

TIRAGE 30 AVRIL

LOTÉRIE MUNICIPALE DES ANDELYS (Tirage fixé par arrêté préfectoral).

Prendre dès aujourd'hui des billets à 25 c. chez tous les libraires et débiteurs de tabac, ou l'on peut aussi se procurer des billets à 25 c. de la grande et très intéressante Loterie des Enfants Pauvres et de la Loterie municipale de Chateauroux. Ensemble, 4135 lots (528,500 francs). Gros lots, 100,000, — 100,000 francs, et 150,000 francs à gagner par 25 c.

Les tirages de ces Grandes Loteries (Andelys, — Enfants Pauvres — et Chateauroux) vont se succéder rapidement. Ils ne seront jamais retardés.

Pour toutes chances de gain (528,500 fr.) billets chez tous les libraires et débiteurs de tabac :

Mais s'ils n'ont plus de billets, adresser (mandat de poste ou timbres-poste.) Cinq francs au Directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir immédiatement VINGT billets assortis et participer à toutes les chances de gain de cette somme de 258,500 francs.

VILLE DE ROUBAIX.

RÈGLEMENT

POUR LA

FOIRE

Nous, maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Considérant que la prochaine ouverture de la foire de cette ville nécessite des mesures de précaution, afin d'éviter les accidents,

ARRÊTONS :

Emplacement des marchés pendant la durée de la foire.

Art. 1^{er}. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame.

Art. 2. Ceux d'épicerie et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements, dans la rue Saint-Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferrailles, etc., de beurre, d'œufs et de volailles, place et rue Notre-Dame.

Art. 4. La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'Eglise et dans la Grande-Rue, les dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la foire, et le dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du champ de foire et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchand ayant loge ou baraque sur la foire, de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands, donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner et déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de saltimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermés, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. M. le commissaire central de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 3 avril 1865. EKNOLTT-BAYART.

FOIRE DE ROUBAIX



CIRQUE

M. François Loisset,

Place de la Liberté.

Aujourd'hui mercredi 26 avril 1865, à sept heures et demie du soir.

GRANDE

BRILLANTE REPRÉSENTATION

(Voir l'affiche du jour).

Jeu 27 avril, à la demande de plusieurs familles; il y aura une GRANDE REPRÉSENTATION à 8 heures, pour les enfants et pour les personnes qui ne peuvent assister à la représentation du soir.

Dans cette représentation paraîtront le PETIT DASSIE, surnommé le *Nec plus ultra*. — La petite CLOTILDE LOISSET, EMILIE LOISSET, ainsi que plusieurs artistes distingués de la troupe.

On commencera à sept heures du soir.

PRIX DES PLACES : Chaises, 3 francs; — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes (assis), 50 centimes. — Les enfants au-dessous de 8 ans payeront demi-place, aux Premières et Secondes.

THÉÂTRE

ENFANTS CÉLÈBRES,

Place de la Liberté.

Dans le programme varié du théâtre des ENFANTS CÉLÈBRES, on remarque particulièrement :

GRANDS JEUX ICARIENS

par M. Delhaye.

EXPERIENCES EXTRAORDINAIRES,

de Mme Delhaye.

surnommée

La Reine des Physiciennes

La Cible meurtrière

par M. Delhaye,

unique rival des Chinois.

TOUS LES SOIRS, PANTOMIME NOUVELLE

Tous les jeudis représentation spéciale pour les enfants, et les familles qui n'ont pas le temps d'assister aux représentations du soir.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 fr. Secondes, 50 c. Troisièmes, 25 c. Ouverture des bureaux à 6 heures 1/2, on commencera à 7 heures.

THÉÂTRE

de la famille des

LAPONS

situé sur la

PLACE DE LA LIBERTÉ

à côté du cirque de M. F. Loisset.

Place Saint-Martin.

Sous la direction du prestidigitateur royal

PHILIPPE

Grand contraste de la nature

Le GÉANT, soldat écossais.

Il est âgé de 40 ans, sa hauteur est de 2 mètres 19 centimètres, sa circonférence est de 1 mètre 90 centimètres.

Le NAIN, TOM POUCE, de Londres.

Agé de 27 ans, il est très bien proportionné sa hauteur est de 77 centimètres. Ils sont accompagnés de leur père et mère.

Place de l'Hôtel-de-Ville

Pour douze jours seulement

Mme V. SAVOIE

à l'honneur d'annoncer aux personnes de la ville et des environs qu'elle vient d'ouvrir sur le Champ de Foire un magasin de *Sucrierie et Confiserie* des meilleures maisons de Paris.

Mme SAVOIE espère par la bonne qualité de ses marchandises et la modicité de leur prix, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Magasin

de

Lunetterie, Optique, Manomètres,

Baromètres,

Stéroroscopes, Jumelles.

ANDRAUD-SAVOIE

(ANCIENNE MAISON SAVOIE)

110^{me} ANNÉE D'EXISTENCE

RUE DU MAGASIN, 9, A LILLE.

Toutes les Lunettes ou Pince-Nez achetés, pourront être remplacés, sans aucun frais pour l'acheteur, à la maison de Lille, rue du Magasin, 9.

RÉPARATIONS.